

COMMUNE DE BESSAN



AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION (L. 300-2 du Code de l'urbanisme) PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER DE SAINT CLAUDE A BESSAN

Commune de Bessan :

Par délibération du 30 juillet 2012, la Commune de Bessan a décidé d'engager une procédure de concertation en vue de l'aménagement de l'Eco-quartier de Saint Claude.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :

- diversifier l'offre des logements sur la Commune en créant un nouveau quartier résidentiel dans un souci de mixité urbaine et sociale ;
- anticiper en le maîtrisant, le développement de la Commune en adéquation avec le SCOT ;
- favoriser un aménagement à forte valeur environnementale selon les principes de développement durable, de protection de l'environnement et de qualité architecturale.

L'opération d'aménagement envisagée pourra être réalisée dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.).

La concertation s'organisera selon les modalités suivantes :

- Organisation d'au moins deux réunions publiques en cours de concertation ;
- Exposition de panneaux en Mairie décrivant l'opération ;
- Mise à disposition en Mairie de BESSAN aux jours et heures d'ouverture d'un registre destiné à recueillir les observations du public ;
- Publication dans le journal Midi-Libre d'un avis informant la population de ces modalités.